



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

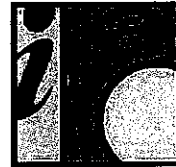
Vienne Condrieu Agglomération

Courrier signalé

- 4 DEC. 2024

Pour attribution,

Pour information,



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : VAUDELIN Gilles
Téléphone : 04 75 41 84 66
Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

Monsieur Le Président
VIENNE-CONDRIEU AGGLOMERATION
Bâtiment Antarès
Espace St Germain
30 avenue Général Leclerc
38200 VIENNE

V/Réf: Mail du 24/10/24
Affaire suivie par : Gaëtan BUZOLICH

N/Réf: GV/LB 2024-061 L.

Valence, le 29 novembre 2024

**Objet : PLU_modification n°2
Commune de Sainte-Colombe**

Monsieur Le Président,

Par mail reçu le 24 octobre 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification simplifiée n°2 du PLU sur la commune de Sainte-Colombe.

La commune de Sainte-Colombe est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) / l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Rigotte de Condrieu".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Comtés Rhodaniens", "Méditerranée", "Collines Rhodaniennes" ainsi que des Indications Géographiques (IG) "Eau-de-vie de vin des Côtes-du-Rhône ou Fine des Côtes-du-Rhône", "Marc des Côtes du Rhône ou Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône".

Pour information, les données SIG des aires géographiques de ces SIQO sont disponibles en Open Source sous le lien suivant :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/delimitation-des-aires-geographiques-des-siqo>

La localisation des parcelles en agriculture biologique (recensement partiel) est accessible sur le site <https://www.agencebio.org/vos-outils/cartobio/>

On ne recense aucun opérateur sur la commune.

La modification simplifiée consiste à :

- Intégrer les orientations du SCOT en matière de hiérarchisation de l'offre commerciale ainsi que les orientations définies dans le cadre de la stratégie commerciale de Vienne Condrieu-Agglomération et les réflexions sur la valorisation du centre,
- Faire des adaptations ponctuelles du règlement écrit et graphique,
- Adapter les orientations d'aménagement existantes des secteurs Verdier et Trenel,
- Mettre à jour les annexes du PLU

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de ma haute considération.

Copie : DDT 69
INAO Mâcon



INAO - Délégation territoriale Sud-Est – Site de Valence
Tél : 04 75 41 06 37
Z.I. des Auréats 17 rue Jacquard - 26000 VALENCE

Pour la Directrice de l'INAO et par délégation,
La Déléguée Territoriale, Valérie KELLER

